

Projet de loi « Simplification de la vie économique » Une immense déception pour les coopératives du secteur de l'élevage

Alors que la loi de simplification de la vie économique ; attendue depuis plusieurs mois par les acteurs économiques tels que les coopératives agricoles, aurait pu apporter de véritables leviers de simplification aux éleveurs, l'ensemble des demandes portées par La Coopération Agricole ont été jugées irrecevables.

Cette décision incompréhensible reporte une nouvelle fois l'adoption de mesures indispensables pour permettre aux éleveurs d'investir dans leur outil de production afin de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire alors même que la situation actuelle est devenue ubuesque :

- D'un côté les importations de volaille atteignent des niveaux records et représentent désormais plus de la moitié de la consommation en France, la filière porcine devient déficitaire et le développement de l'engraissement de veau en France est stoppé.
- De l'autre, les éleveurs soutenus par leurs coopératives sont prêts à investir pour moderniser leur bâtiment, développer leur production dans des conditions économiquement viables et dans le respect du bien-être animal

Mais ils se heurtent aujourd'hui à une complexité administrative excessive et à une réglementation spécifiquement française, comme celle des ICPE, qui freine tout projet par des procédures longues, coûteuses, et anxiogènes. Ces contraintes exposent les éleveurs et leurs familles lors des enquêtes publiques, tout en créant des distorsions de concurrence au sein même de l'Europe.

Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à ces surtranspositions françaises !

La Coopération Agricole demande depuis plusieurs mois que de véritables débats soient menés au Parlement pour aligner les seuils français sur les seuils européens et introduire une exception élevage au sein de la loi Industrie Verte. Pourtant ces demandes n'ont pas été examinées lors du vote de la loi d'orientation agricole et ne le seront donc pas non plus dans celle de simplification de la vie des entreprises.

L'incompréhension et la déception sont immenses pour les coopératives agricoles alors que ces enjeux sont au cœur des sujets de souveraineté alimentaire et de simplification administrative et alors même que de nombreux groupes politiques soutiennent ces demandes. D'autant que les évolutions que nous demandons ne coûtent rien à l'État. Mieux encore, elles permettraient des économies dans l'instruction des dossiers tout en conservant le même niveau d'exigence quant à la protection de

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



l'environnement. Elles permettaient surtout le maintien de l'emploi et l'activité économique dans les territoires.

Pour Bruno Colin président du Pôle animal de La Coopération Agricole : « Il faut donner aux éleveurs français les moyens de produire la viande que le consommateur français plébiscite, de moderniser leur bâtiment pour un meilleur confort des animaux, une meilleure maîtrise des impacts environnementaux. Nos demandes d'assouplissement des procédures ont été refusées il y a quelques mois dans la loi d'orientation agricole, elles le sont aujourd'hui dans le projet de loi simplification. Nous appelons à un sursaut de la part du gouvernement et du législateur dans la perspective de la prochaine occasion que constitue l'examen à l'assemblée de la PPL lever les contraintes au métier d'agriculteur ».

À propos du Pôle animal de La Coopération Agricole : *Le Pôle animal représente plus de 100 coopératives dans les filières viandes, réparties en 4 sections bovine, ovine, porcine et avicole. Ces dernières ont pour activités l'organisation de la production animale (avicole, bovine, ovine, porcine) la collecte, le service aux éleveurs et la mise en marché, l'abattage-transformation. Le Pôle animal rassemble les expertises et les actions des coopératives agricoles dans la valorisation des productions animales, au service de la performance et de la durabilité des filières.*

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop